

Lancement du Collectif Handicaps

47 associations s'unissent pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles

Paris, le 28 janvier 2020. À quelques jours de la Conférence nationale du handicap, prévue le 11 février prochain, 47 associations représentantes des personnes en situation de handicap et de leurs familles s'unissent à travers un collectif inter-associatif : le Collectif Handicaps. Association de loi 1901, ce nouveau collectif a pour objectifs de porter la voix, les revendications et les besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, de défendre leurs droits auprès des décideurs politiques et de militer pour une société inclusive, solidaire, juste et équitable.

« Nous représentons 12 millions de personnes en situation de handicap et 11 millions d'aidants »

Depuis 1982, les associations représentantes des personnes en situation de handicap¹ et de leurs familles ont milité collectivement, de façon informelle, à travers un Comité d'entente. Ensemble, elles sont parvenues à promouvoir et défendre les droits des personnes. Mais aujourd'hui, au regard du contexte actuel de transformation de la société, leur mobilisation doit être plus forte, plus visible et plus engagée. Ces 47 associations s'unissent au sein du Collectif Handicaps.

Collectif Handicaps, une voix à faire entendre... c'est la raison d'être de cette nouvelle association. Grâce à un travail de concertation entre les associations membres, le Collectif Handicaps devient **LE porte-parole des personnes** en situation de handicap et **l'acteur expert et militant** pouvant peser sur les politiques publiques du handicap. Un **seul collectif** pour révéler les singularités de ces millions de personnes en situation de handicap aux besoins divers, y compris des personnes les plus vulnérables et les plus fragiles.

« Nous sommes opérationnels dès aujourd'hui »

L'agenda 2020 du Collectif Handicaps s'annonce très chargé. Conférence nationale du handicap à mi-mandat du président Emmanuel Macron, concertation autour du revenu universel d'activité, réforme des retraites, projet de loi grand âge et autonomie... autant de sujets qui vont mobiliser jour après jour les associations membres du Collectif Handicaps.

Un des premiers combats : le Collectif Handicaps affirme sa position de refuser toute « fusion – absorption » de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) dans le revenu universel d'activité (RUA)

¹ **Le Collectif Handicaps représente des publics aux handicaps divers** : handicap moteur, visuel, auditif, psychique, cognitif, intellectuel, viscéral, organique, rare et complexe avec troubles associés, de communication, polyhandicap, pluri handicap mais également trouble du spectre de l'autisme et du neuro développement, dys, déficit de l'attention et de l'hyperactivité, épilepsie invalidante non stabilisée, traumatisme crânien, acouphène, vertige, surdité associée, maladie dégénérative, maladie invalidante.

pensé en référence à la valeur travail. Sous prétexte de simplification administrative, les allocataires de l'AAH seraient pénalisés. Une aberration quand on sait que deux allocataires de l'AAH sur 10 seulement ont accès à une activité professionnelle et que la totalité des allocataires ont un taux d'incapacité reconnu par les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées). Une telle évolution amènerait à « détruire » l'AAH, droit fondamental acquis depuis 1975.

Le Collectif Handicaps vient de transmettre au gouvernement et aux parlementaires des propositions d'amendements au projet de loi de réforme des retraites afin par exemple de faciliter la retraite progressive pour les travailleurs handicapés, d'adapter le coefficient d'ajustement pour les personnes handicapées et les aidants ou bien encore de majorer les points, en particulier pour les aidants ou les jeunes handicapés.

Lors de la conférence nationale du handicap, ce collectif citoyen attend des engagements forts des pouvoirs publics, notamment au sujet de la compensation ou encore du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

La composition du Collectif Handicaps

Le Collectif Handicaps est une association de loi 1901 avec, à ce jour, 47 associations membres dont 12 composent le Comité exécutif. Conformément aux statuts du Collectif Handicaps, l'Assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 17 janvier a élu Arnaud de Broca, président de l'association.



Biographie

Entré à la FNATH en 2001, Arnaud de Broca en a été le secrétaire général de 2007 à 2018. Il a participé aux travaux de la loi de 2005 et de ses décrets d'application. Pendant de nombreuses années, il a notamment siégé au Conseil national consultatif des personnes handicapées, à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ou encore à l'Agefiph ou au Fiphfp. Il était également porte-parole du comité d'entente des associations de personnes handicapées jusqu'en novembre 2018.

Il est actuellement délégué général de l'Unafp, Union professionnelle du logement accompagné et n'a aucun mandat dans les associations membres du Collectif Handicaps.

Les 47 associations membres du Collectif Handicaps :

AFEH ; AFM-Téléthon ; Alliance Maladies Rares ; ANCC ; ANECAMPS ; AIRE ; ANPEA ; ANPEDA ; ANPSA ; APF France handicap ; ASBH ; Autisme France ; Bucodes France ; CESAP ; CFHE ; CFPSAA ; CHEOPS ; CLAPEAHA ; Droit au Savoir ; Eucree France ; Entraide Universitaire ; FAGERH ; Fédération APAJH ; Fédération Générale des PEP ; FFAIMC ; FFDys ; Fédération Française Sésame Autisme ; FISAF ; FNAF ; FNATH ; FNASEPH ; France Acouphènes ; GIHP National ; GPF ; Hyper Supers – TDAH France ; LADAPT ; Mutuelle Intégrance ; Santé Mentale France ; UNAPH ; TRISOMIE 21 France ; UNAFAM ; UNAFTC, Unanimes ; UNAPEI ; UNIOSS ; Vaincre la Mucoviscidose.

Contact presse :

Elodie Audonnet, chargée des relations publiques, Unapei

e.audonnet@unapei.org

01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07